

Réseau des Points Focaux Nationaux pour les personnes migrantes disparues **Deuxième réunion en présentiel**

24-25 juin 2026

Genève, Suisse

Hilton Geneva Hotel & Conference Centre

**Document
final**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation



Sous la coprésidence de la Suisse et de la Gambie

Projet financé par l'Union européenne



Mis en œuvre par l'ICMPD



Aperçu

Cette deuxième réunion en présentiel du Réseau des Points Focaux Nationaux pour les personnes migrantes disparues, coprésidée par la Suisse et la Gambie avec le soutien actif du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a rassemblé plus de **50 participants** issus de **20 pays européens et africains partenaires du Processus de Rabat**, parmi lesquels des Points Focaux Nationaux, ainsi que des représentants des autorités nationales, d'organisations internationales et régionales, de la société civile, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et d'associations de familles.

S'appuyant sur le Domaine 3 du [Plan d'action de Cadix](#), en particulier l'objectif 5b et l'action 17, qui traduisent un engagement commun à prévenir les décès et les disparitions de personnes migrantes le long des routes migratoires, la réunion a réaffirmé le rôle du Réseau en tant que plateforme essentielle pour renforcer la coopération, le partage d'informations et l'action transfrontalière coordonnée concernant les personnes migrantes disparues.

Les participants ont passé en revue les développements récents, les tendances et les défis opérationnels liés aux décès et aux disparitions de personnes migrantes, et ont examiné les possibilités de renforcer les mécanismes nationaux de coordination, la coopération transfrontalière et les mesures axées sur les familles. Les discussions ont mis en évidence le rôle des Points Focaux Nationaux dans la mise en œuvre d'approches à l'échelle de l'ensemble du gouvernement, l'amélioration du partage d'informations, le soutien aux efforts de recherche et d'identification, ainsi que le renforcement de la collaboration avec les familles et les autres acteurs concernés.

Ce document final rend compte des **principales discussions, des principaux enseignements, des bonnes pratiques et des recommandations** issues de la réunion.

1) Cérémonie d'ouverture

La **cérémonie d'ouverture** a réuni l'ambassadeur Julien Thöni, Représentant permanent adjoint de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève ; Cristina Probst-Lopez, Cheffe de la coopération internationale au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) du Département fédéral de justice et police ; l'ambassadeur Lang Yabou, Secrétaire permanent et Chef du service diplomatique au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Gambiens de l'étranger ; Latifa Oualhazi, du Collectif des familles de migrants disparus en Tunisie ; Cristian Rivier, Directeur de l'Agence centrale de recherche du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; et Monica Zanette, Responsable de la région panafricaine au Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD).

La cérémonie d'ouverture a mis en lumière l'engagement croissant des pays partenaires et des acteurs du Processus de Rabat à relever le défi humanitaire que représentent les cas de personnes migrantes disparues, grâce à une coopération renforcée, des actions concrètes et des réponses centrées sur les familles. Les représentants de haut niveau ont rappelé que plus de **83 000 décès et disparitions de personnes migrantes** ont été recensés dans le monde depuis 2014¹, tout en reconnaissant que les chiffres disponibles ne représentent qu'une fraction de l'ampleur réelle du phénomène. Les intervenants ont souligné que derrière chaque statistique se trouvent des individus, des familles et des communautés confrontées à l'incertitude et à la perte.

L'ambassadeur Julien Thöni a rappelé que les disparitions de personnes migrantes constituent à la fois une tragédie humanitaire et un enjeu en matière de droits de l'homme. Il a mis en avant le **caractère transnational** des cas de personnes migrantes disparues, précisant qu'ils impliquent les pays d'origine, de transit et de destination et nécessitent une coopération qui dépasse les frontières nationales et les mandats institutionnels. Il a également insisté sur l'importance de veiller à ce que le Réseau produise des résultats concrets sur le terrain.

Représentant la présidence suisse du Processus de Rabat, **Cristina Probst-Lopez** a souligné les progrès réalisés depuis la création du Réseau et a rappelé que celui-ci trouvait son origine dans la Réunion Thématique de Genève tenue en 2023. Elle a notamment insisté sur la nécessité d'une **approche à l'échelle de l'ensemble du**

¹ Chiffres issus du Projet « Migrants Disparus » de l'OIM, [Organisation internationale pour les migrations](#). Consulté en juin 2026.

gouvernement, encourageant les pays partenaires à renforcer la coopération interministérielle, notamment par la désignation de points focaux conjoints issus de différentes institutions.

L'ambassadeur Lang Yabou a mis en avant l'expérience de la Gambie en tant que pays d'origine, de transit et de retour, soulignant l'impact profond des disparitions de personnes migrantes sur les familles et les communautés. Il a attiré l'attention sur la nécessité de **réduire l'écart entre les engagements politiques et les réalités opérationnelles**, notamment grâce à des mécanismes plus efficaces de recherche, d'identification et d'accompagnement des familles.

Latifa Oualhazi a présenté le point de vue des familles directement touchées par les disparitions de personnes migrantes. Elle a rappelé aux participants que les personnes migrantes disparues ne sont pas de simples chiffres, mais des êtres chers dont les familles continuent de vivre dans l'incertitude. Son intervention a souligné l'importance de **reconnaître les familles comme des acteurs et partenaires essentiels** dans les efforts visant à établir le sort et le lieu où se trouvent les personnes migrantes disparues.

Cristian Rivier s'est concentré sur les conséquences humanitaires des disparitions, en soulignant leur impact psychologique, social, économique et juridique sur les familles. Rappelant que le CICR accompagne le Réseau depuis sa création en juillet 2024 et en assure le Secrétariat, il s'est félicité des progrès accomplis à ce jour, avec désormais **34 pays partenaires du Processus de Rabat participant** à cette initiative. Il a souligné que le succès du Réseau devrait avant tout se mesurer à sa capacité à **faire la lumière sur le sort des personnes migrantes disparues, à apporter des réponses à leurs familles et à prévenir de nouvelles disparitions**, tout en appelant les États à poursuivre leurs efforts en matière de leadership politique et d'allocation de ressources.

Monica Zanette a souligné que la question des personnes migrantes disparues était devenue une **priorité centrale du Processus de Rabat** depuis l'adoption du **Plan d'action de Cadix**. Saluant l'expansion et la consolidation du Réseau, elle a qualifié cette deuxième réunion en présentiel d'étape importante dans ce processus. Soulignant la nécessité de **renforcer la coopération internationale**, elle a mis en avant le rôle du Réseau dans la mise en relation des partenaires africains et européens, le renforcement de la cohérence des politiques et la promotion d'une coopération concrète face aux cas de personnes migrantes disparues.

Dans l'ensemble, la cérémonie d'ouverture a réaffirmé la volonté commune de passer **du dialogue à l'action**, de renforcer la coopération au-delà des frontières et entre les institutions, et de veiller à ce que les personnes migrantes disparues et leurs familles restent au cœur de tous les efforts déployés.

2) Allocution inaugurale par le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants

Le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants², M. Gehad Madi, a fait valoir que la disparition des personnes migrantes constitue un problème persistant et majeur en matière de droits de l'homme, qui touche à la fois les pays d'origine, de transit et de destination. Il a souligné que, bien que des dizaines de milliers de décès et de disparitions de personnes migrantes aient été recensés à l'échelle mondiale depuis 2014, l'ampleur réelle du phénomène reste sous-estimée. Il a souligné les conséquences profondes et durables que ces disparitions entraînent pour les familles, souvent laissées sans nouvelles du sort ou du lieu où se trouvent leurs proches et confrontées à d'importantes répercussions psychologiques, sociales, juridiques et économiques.

S'appuyant sur ses rapports présentés au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale, M. Madi a souligné que « **de nombreux décès et disparitions de personnes migrantes pourraient être évités** ». Il a indiqué que ces situations sont souvent liées à plusieurs facteurs, notamment l'accès limité à des voies de migration sûres et régulières, les politiques migratoires restrictives, l'externalisation et la sécurisation de la gouvernance migratoire, la criminalisation de la migration irrégulière, l'insuffisance des capacités de recherche et de sauvetage, les renvois, la détention arbitraire ou au secret, la séparation des familles, la traite, le trafic illicite de personnes migrantes et l'impunité. Il a insisté sur le fait que ces facteurs doivent être considérés comme des enjeux de droits humains nécessitant des réponses fondées sur les droits de l'homme.

² <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-migrants>

Le Rapporteur spécial a rappelé que « *toutes les personnes migrantes, quel que soit leur statut migratoire, sont titulaires de droits* » et que les États ont l'obligation, en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme, de respecter, de protéger et de garantir ces droits à chaque étape du processus migratoire. Il a souligné l'importance fondamentale du **droit à la vie**, de **l'interdiction absolue des disparitions forcées**, du **droit à la vérité** ainsi que du **principe de non-refoulement**. Il a également insisté sur les **obligations des États** en matière de prévention des disparitions, d'enquête rapide et effective sur les cas signalés, de lutte contre l'impunité, d'identification des dépouilles, d'accès à des recours et à des réparations appropriés, ainsi que de communication régulière d'informations aux familles concernées.

M. Madi a également souligné l'importance du **droit international humanitaire** et du **droit de la mer**³, notamment les obligations de rendre compte du sort des personnes disparues, de faciliter les démarches des familles et de garantir la mise en œuvre d'opérations efficaces de recherche et de sauvetage des personnes en détresse, quel que soit leur statut migratoire.

Le Rapporteur spécial a appelé à un **renforcement des mesures opérationnelles**, notamment la conduite d'enquêtes efficaces, la mise en place de registres nationaux, le renforcement des capacités médico-légales, la collecte et l'échange de données ante mortem et post mortem, ainsi que la mise en place de mécanismes sécurisés permettant aux familles, aux acteurs humanitaires, à la société civile et aux experts médico-légaux de contribuer aux efforts de recherche et d'identification.

« Le caractère transnational des disparitions de personnes migrantes signifie qu'aucun État ne peut résoudre ce problème à lui seul. » Il a souligné le **rôle important joué par le Réseau des Points Focaux Nationaux** pour les personnes migrantes disparues dans le renforcement de la coordination à l'échelle de l'ensemble du gouvernement, la facilitation du partage d'informations transfrontalières, la mise en œuvre de mécanismes de recherche et d'identification, ainsi que la garantie d'une communication régulière avec les familles.

Le Rapporteur spécial a encouragé les participants à placer les **familles au cœur de tous les efforts**, en les reconnaissant comme des titulaires de droits et des partenaires essentiels dans les processus de recherche, d'identification et de responsabilisation. Il a en outre souligné l'importance de considérer le Réseau comme un **outil de prévention** autant que d'intervention, notamment en « développant des voies d'accès sûres et régulières, en garantissant l'accès à l'asile, en dépénalisant la migration, en mettant fin à la détention des enfants migrants, en évitant la séparation des familles, en renforçant les opérations de recherche et de sauvetage, en garantissant l'accès à l'aide humanitaire et en réexaminant les politiques publiques qui augmentent le risque de décès ou de disparition ».

En conclusion, M. Madi a insisté sur le fait que les disparitions de personnes migrantes peuvent être appréhendées grâce à la **volonté politique**, au **respect de la loi**, à la **coopération opérationnelle** et à un **engagement durable en faveur de la dignité humaine**. « Ce Réseau offre une occasion importante de démontrer que les États peuvent travailler ensemble pour prévenir les pertes en vies humaines, faire la lumière sur le sort des personnes disparues, soutenir les familles et garantir que les responsables soient tenus responsables ».

3) Les personnes migrantes disparues dans la région du Processus de Rabat : tendances, lacunes et besoins opérationnels

Les personnes migrantes disparues dans la région du Processus de Rabat : tendances et lacunes en 2025

Merna Abdelazim, chargée de projet au sein du [projet « Migrants Disparus » de l'OIM](#), a présenté un aperçu des tendances mondiales et régionales concernant les décès et les disparitions de personnes migrantes, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, les routes vers l'Europe, ainsi que les principales lacunes en matière de données qui limitent l'efficacité des interventions opérationnelles.

³ Les principes susmentionnés ont été présentés et examinés en détail lors de la Réunion Thématique qui s'est tenue à Banjul, en Gambie, en juillet 2025. De plus amples informations figurent dans le document final correspondant : www.rabat-process.org/fr/activites/reunions-techniques/reunion-thematique-sur-les-migrants-disparus

Elle a indiqué que le Projet « Migrants Disparus »⁴ avait recensé 83 700 décès et disparitions de personnes migrantes à travers le monde depuis 2014, dont près de 8 000 décès et disparitions supplémentaires depuis la première réunion en présentiel du réseau à Banjul en juillet 2025. Ces chiffres ont été présentés comme des estimations minimales, soulignant que chaque cas représentait une vie perdue et des familles restées dans l'attente de réponses.

Madame Abdelazim a rappelé que le projet « Migrants Disparus » vise à mettre en lumière les décès de personnes migrantes, à identifier les risques le long des routes migratoires et à fournir des données factuelles pour éclairer les politiques, les programmes et les actions de plaidoyer. Elle a souligné la contribution du projet au suivi de l'[indicateur 10.7.3](#) des **Objectifs de développement durable** et à la mise en œuvre de l'[objectif n° 8](#) du **Pacte mondial pour les migrations**, qui porte sur la sauvegarde des vies humaines et la coordination des efforts internationaux concernant les personnes migrantes disparues.

Dans le cadre de la région du Processus de Rabat, elle a indiqué que **plus de 16 000 décès et disparitions** ont été recensés en **Afrique du Nord, de l'Ouest et centrale** depuis 2014. La **traversée du désert du Sahara** et la **route de l'Atlantique vers les îles Canaries** ont été identifiées comme les itinéraires enregistrant le plus grand nombre de décès et de disparitions. Elle a souligné que les décès dans le Sahara sont probablement largement sous-déclarés en raison de l'éloignement de la région, des capacités de surveillance limitées et de la dépendance vis-à-vis des témoignages de survivants et des données d'enquêtes. Environ **un tiers des victimes sur ces itinéraires sont toujours portées disparues, leurs dépouilles n'ayant jamais été retrouvées**.

La présentation a également mis en évidence que les principales **causes connues de décès** sur les routes migratoires terrestres en Afrique sont les accidents de véhicules et les conditions de transport dangereuses, suivis des conditions environnementales extrêmes, du manque de nourriture, d'eau et d'abri, ainsi que de la violence. La Libye, le Niger et le Soudan ont été identifiés comme les pays enregistrant le plus grand nombre d'incidents. D'importantes **lacunes en matière de documentation** subsistent, plus de 5 000 victimes ne disposant pas d'informations démographiques de base, telles que la nationalité, l'âge ou le sexe, ce qui complique les efforts d'identification et de recherche des familles.

S'agissant des routes maritimes, Mme Abdelazim a indiqué qu'**environ 3 400 décès et disparitions ont été enregistrés en 2025 sur les routes maritimes vers l'Europe**, représentant près de **43 % de l'ensemble des décès de migrants recensés dans le monde** cette année-là. Elle a mis en évidence trois tendances majeures: la concentration persistante des décès sur un nombre limité de corridors migratoires, en particulier la **route de la Méditerranée centrale**, qui demeure la route migratoire la plus meurtrière au monde ; le fait qu'une baisse du nombre d'arrivées ne se traduit pas nécessairement par une diminution des risques de mortalité ; et l'émergence ou le déplacement de certaines routes, notamment le recours croissant à la **route de l'Atlantique** ainsi qu'au **corridor entre l'est de la Libye et la Crète**.

Elle a en outre souligné que les données préliminaires pour 2026 font état d'une augmentation du nombre de décès sur l'ensemble des trois routes méditerranéennes, malgré une baisse du nombre d'arrivées, ce qui laisse penser à une hausse du risque de mortalité par traversée. Elle a rappelé que la diminution des flux migratoires ou du nombre d'arrivées détectées ne doit pas être interprétée comme un signe d'amélioration de la sécurité le long des routes migratoires.

En conclusion, Mme Abdelazim a souligné les **lacunes persistantes et croissantes en matière de données**, qui entravent les efforts visant à prévenir les décès, à identifier les victimes et à accompagner les familles. Elle a indiqué qu'en 2025, le projet « Migrants Disparus » avait recensé environ **1 500 personnes supplémentaires portées disparues en mer, dont le décès n'a pas pu être confirmé pour être inclus dans les statistiques officielles**. Elle a également attiré l'attention sur de possibles cas de « naufrages invisibles », concernant des embarcations dont le départ est connu mais dont l'arrivée n'a jamais pu être confirmée, ainsi que sur le nombre croissant de restes humains non identifiés retrouvés le long des côtes sans qu'ils puissent être rattachés à des incidents connus. Ces difficultés sont aggravées par la fragmentation des systèmes d'information, la réduction de la présence humanitaire, les restrictions à l'échange d'informations et les contraintes de financement.

⁴ [Projet « Migrants Disparus » de l'OIM](#), données datant du 10 juin 2026.

Au cours de la discussion, la représentante de l'OIM a souligné que la prévention des décès et des disparitions de personnes migrantes, leur protection et le soutien apporté à leurs familles ne peuvent être assurés par une seule organisation ou un seul gouvernement. Compte tenu de la nature transnationale des routes migratoires, une prévention et une protection efficaces nécessitent un **effort collectif** impliquant les États, les organisations internationales, les acteurs humanitaires et la société civile. Elle a insisté sur le fait qu'en dernier ressort, il incombe aux États la responsabilité première de protéger les droits humains et de garantir la sécurité ainsi que la dignité de toutes les personnes présentes le long des routes migratoires.

En outre, la discussion a mis en évidence les difficultés liées aux enquêtes sur les décès et les disparitions de personnes migrantes. Les informations relatives à ces cas restent très fragmentées et dispersées entre différentes institutions et différents acteurs. À l'heure actuelle, il n'existe aucun mécanisme systématique, centralisé et sécurisé permettant le partage d'informations entre les agences et les pays, ce qui continue d'entraver les efforts de recherche, d'identification et de notification aux familles.

Mesures prioritaires que les États doivent prendre pour renforcer leurs interventions face aux décès et aux disparitions de personnes migrantes

- **Renforcer les systèmes nationaux de données** afin de garantir que les décès et les disparitions de personnes migrantes soient systématiquement enregistrés dans des bases de données centralisées, consultables et interopérables, avec, dans la mesure du possible, la collecte de données désagrégées pour faciliter les efforts d'identification.
- **Renforcer la coordination interinstitutionnelle** entre l'ensemble des acteurs concernés, notamment les autorités chargées de l'application de la loi, les services de gestion des frontières, les garde-côtes, les services médico-légaux, les autorités consulaires, les services de l'état civil, les ministères compétents et les organisations humanitaires, afin de réduire la fragmentation de l'information et de clarifier les responsabilités institutionnelles.
- **Promouvoir l'échange d'informations et la coopération transfrontalière**, en tenant compte de la nature transnationale des disparitions de migrants et du rôle clé des points focaux nationaux dans la facilitation de la communication, de l'orientation des dossiers et de la gestion des cas entre les différentes juridictions.

Evolution du Réseau des Points Focaux Nationaux pour les personnes migrantes disparues

Ndumbah Saho, Directrice chargée de la diaspora et des migrations au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Gambiens à l'étranger, a présenté l'évolution du Réseau des Points Focaux Nationaux pour les personnes migrantes disparues, depuis l'intégration de la question des personnes migrantes disparues dans le Plan d'action de Cadix (2023-2027) jusqu'à la création du Réseau en juillet 2024 et son développement depuis lors.

Elle a rappelé que le Réseau avait été officiellement lancé par **le CICR, la Suisse et la Gambie**, avec le soutien du **Secrétariat du Processus de Rabat**, après avoir reçu l'aval de ses pays partenaires. La **première réunion en présentiel** s'est tenue à **Banjul en juillet 2025**, sous la coprésidence de la **Gambie et de la Suisse**, et a rassemblé **27 pays partenaires**. La **deuxième réunion en présentiel**, qui s'est tenue à **Genève en juin 2026**, visait à consolider davantage le Réseau et à renforcer la coopération régionale concernant les personnes migrantes disparues.

Depuis sa création, le Réseau a également organisé **cinq réunions en ligne**⁵, qui ont permis de faciliter les échanges avec des experts internationaux et régionaux, des organisations de la société civile, les familles de personnes migrantes disparues, ainsi qu'avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Mme Saho a conclu en rappelant les principales recommandations adoptées lors de la [réunion thématique de Banjul](#) et leur pertinence continue pour faire progresser la coopération et les interventions opérationnelles dans les cas de personnes migrantes disparues.

⁵ Tous les articles relatifs aux réunions en ligne sont disponibles sur le site web du Processus de Rabat (voir juillet et novembre 2024 ; juillet, mars et novembre 2025 ; mars 2026) : <https://www.rabat-process.org/fr/activites>

Sondage interactif

Lors d'un exercice de consultation mené auprès des participants, plusieurs défis opérationnels majeurs liés à la gestion des cas de personnes migrantes disparues ont été identifiés. Parmi ceux-ci figuraient notamment la **fragmentation des systèmes de gestion de l'information**, la **coopération transfrontalière limitée**, la **coordination insuffisante entre les acteurs concernés**, la **faiblesse des cadres institutionnels** ainsi que les **capacités techniques et financières limitées**. Autant de facteurs qui entravent les efforts de recherche et d'identification des personnes disparues, ainsi que le soutien apporté à leurs familles.

Les participants ont également exprimé une vision commune d'un **Réseau plus opérationnel et davantage orienté vers les résultats**, capable de renforcer le partage d'informations, la coopération transfrontalière, les approches centrées sur les familles, le renforcement des capacités et l'appui pratique à la résolution des cas de personnes migrantes disparues. [Les contributions détaillées figurent en annexe \(voir page 17\).](#)

4) Renforcer les cadres nationaux : les enseignements tirés de la pratique

Rôles et mandats des Points Focaux Nationaux

Facilitée par [Florian von König](#), chef de l'unité consultative de l'Agence centrale de recherche (ACR) du CICR, et [Mariela Guajardo](#), responsable des opérations et des situations d'urgence à l'OIM, cette session a permis d'examiner le rôle des Points Focaux Nationaux dans le soutien aux interventions tant nationales que transfrontalières en cas de disparition de personnes migrantes.

Les intervenants ont souligné que, si les débats politiques et le dialogue multilatéral sur la question des personnes migrantes disparues demeurent essentiels, le principal défi consiste à **traduire les engagements en une coopération concrète et opérationnelle** permettant de prévenir les disparitions et de contribuer à établir le sort et le lieu où se trouvent les personnes migrantes disparues. Ils ont relevé que, bien que différents mécanismes de coopération internationale existent déjà, notamment dans les domaines consulaire, policier et médico-légal, ceux-ci ne fonctionnent pas toujours de manière efficace lorsqu'il s'agit de traiter des cas de personnes migrantes disparues.

Il a été rappelé que le rôle des points focaux nationaux ne consiste pas nécessairement à mener eux-mêmes les recherches, mais plutôt à faciliter **l'activation, la coordination et la mise en relation** des institutions déjà investies de mandats et de responsabilités en la matière. Si leurs fonctions peuvent varier en fonction des contextes nationaux et des arrangements institutionnels en place, les points focaux nationaux jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination, l'amélioration de la circulation de l'information et la promotion de la coopération, tant au niveau national qu'au-delà des frontières.

La session a mis en évidence le fait qu'une **coopération transnationale efficace repose sur une coordination nationale solide**. Les cas de personnes migrantes disparues impliquent généralement un large éventail d'acteurs, notamment les ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de la santé, les services chargés de l'application de la loi, les services médico-légaux, les registres de l'état civil, les autorités consulaires, les organisations humanitaires ainsi que les acteurs de la société civile soutenant les familles. Dans ce contexte, les points focaux nationaux sont particulièrement bien placés pour mobiliser ces différents acteurs, les mettre en relation et favoriser une approche coordonnée à l'échelle de l'ensemble des administrations concernées.

Trois fonctions clés des Points Focaux Nationaux ont été mises en avant :

- **Faciliter et soutenir les mécanismes nationaux de coordination**, notamment en clarifiant les rôles et les responsabilités des différentes institutions ;
- **Favoriser le partage d'informations et la gestion des cas au niveau national**, notamment dans le cadre des réponses apportées aux demandes émanant d'autres pays ;
- **Promouvoir l'institutionnalisation et les solutions à long terme**, notamment par l'élaboration de bases juridiques, de protocoles, de cadres de coordination, de procédures opérationnelles standardisées et de plans d'action nationaux.

La création d'un **Groupe de Travail National sur les personnes migrantes disparues en Gambie** a été présentée comme une bonne pratique émergente illustrant la manière dont les structures de coordination peuvent favoriser le partage d'informations et les interventions opérationnelles.

À l'issue des présentations, les participants ont pris part à des discussions de groupe afin de réfléchir aux expériences nationales, aux défis en matière de coordination et aux possibilités de renforcer la coopération. Au cours de ces discussions, ils ont identifié plusieurs défis récurrents, notamment la coordination institutionnelle et la gouvernance, la coopération transfrontalière, le soutien et l'implication des familles, ainsi que la gestion et la centralisation de l'information. Plusieurs participants ont souligné les difficultés de coordination entre des institutions gouvernementales dont les mandats se chevauchent, ainsi que les défis liés à l'implication des acteurs non étatiques et des organisations de la société civile. Les participants ont noté que l'absence de responsabilités, de filières d'orientation et de points de contact clairement définis peut entraver la gestion efficace des dossiers et créer une incertitude pour les familles en quête de soutien.

Les discussions ont également mis en évidence l'importance de renforcer la coopération avec les services consulaires, en veillant à ce que les agents diplomatiques et consulaires soient informés du rôle des points focaux nationaux et puissent contribuer aux activités de sensibilisation, à l'orientation des dossiers et au suivi des cas. Les participants ont par ailleurs souligné la nécessité d'améliorer la **visibilité des institutions responsables** de la gestion des cas dans chaque pays et ont encouragé la tenue d'échanges plus réguliers entre les pays partageant des routes migratoires communes.

Un certain nombre de **défis techniques** ont également été identifiés, notamment les capacités limitées en matière médico-légale, l'accès aux analyses ADN, la gestion des dépouilles humaines, l'échange d'informations médico-légales au-delà des frontières ainsi que la protection et le partage des données sensibles. Les participants ont souligné la **nécessité de disposer de systèmes d'information plus harmonisés et interopérables**, capables de soutenir les efforts d'identification et de faciliter la résolution transfrontalière des cas.

Les discussions ont également permis d'identifier les défis politiques, administratifs et techniques susceptibles d'entraver le partage d'informations entre les institutions. À cet égard, les participants ont souligné que les Points Focaux Nationaux peuvent jouer un rôle important pour identifier les lacunes en matière de coordination, faciliter le dialogue entre les institutions concernées et contribuer à garantir que les défis techniques soient pris en charge par les autorités compétentes.

Parmi les autres [recommandations](#) issues des échanges figurent les suivantes :

- Encourager la mise en place de **mécanismes nationaux de coordination ou de groupes de travail** consacrés à la question des personnes migrantes disparues, adaptés aux spécificités de chaque contexte national ;
- Élaborer des **procédures opérationnelles standardisées** afin de clarifier les mandats, les responsabilités et les modalités de coordination entre les acteurs concernés ;
- Promouvoir l'**apprentissage entre pairs et les échanges techniques** entre les membres du Réseau, y compris le partage d'expertise et de bonnes pratiques par les États ;
- Organiser des **activités de formation ciblées** sur des thématiques spécifiques liées aux cas de personnes migrantes disparues ;
- Renforcer les échanges régionaux entre les pays partageant des **routes migratoires communes** et confrontés à des défis similaires ;
- Améliorer la coordination nationale en identifiant des **solutions pratiques adaptées** au cadre institutionnel propre à chaque pays.

Il a également été souligné que des mécanismes de coordination efficaces ne nécessitent pas nécessairement des ressources financières importantes, mais repose avant tout sur un **engagement politique soutenu, un leadership fort et une réelle appropriation nationale**. À cet égard, l'OIM a proposé de mettre à la disposition des pays intéressés des **termes de référence génériques** et des **documents d'orientation** destinés aux groupes de travail nationaux, afin de soutenir la création et le renforcement de structures de coordination nationales.

Préparation à l'échelle nationale

L'expérience de Djibouti en matière de récupération et d'identification

Col. Dr. Samatar Hassan Farah, Directeur du Service de santé de la Police nationale à Djibouti, a présenté le contexte migratoire de Djibouti, un pays situé au cœur de la route migratoire orientale, qui relie la Corne de l'Afrique à la péninsule arabique via le détroit de Bab el-Mandeb.

Le colonel Farah a rappelé que Djibouti est un important pays de transit sur la route migratoire orientale, avec **plus de 300 000 mouvements migratoires irréguliers vers le Yémen et les pays du Golfe chaque année**. Face à l'augmentation des flux migratoires, estimés à environ **435 000 mouvements en 2024**, le gouvernement a créé en **novembre 2019** le **Bureau de coordination nationale pour la migration**, rattaché au ministère de l'Intérieur, afin de centraliser les données relatives aux migrations, renforcer la coordination interministérielle et promouvoir une approche intégrée de la gestion des migrations à l'échelle de l'ensemble du gouvernement.

Il a également souligné que les personnes migrantes qui traversent Djibouti sont confrontées à des **risques importants**, notamment la déshydratation, les maladies, les conditions météorologiques extrêmes et la noyade, en particulier lors des traversées maritimes vers le Yémen. Selon les autorités nationales, entre 200 et 300 personnes migrantes transitent chaque jour par le pays, dont une proportion importante de femmes et d'enfants, qui sont particulièrement exposés à ces risques.

Afin de renforcer sa réponse face aux décès de personnes migrantes, Djibouti collabore avec le CICR depuis 2020 pour dispenser des formations sur la gestion des dépouilles humaines, l'identification des personnes migrantes et l'aide humanitaire. Des puits ont également été construits le long des principales routes migratoires afin d'améliorer l'accès à l'eau potable pour les personnes migrantes en transit.

S'agissant de l'**identification des personnes migrantes décédées**, le colonel Farah a expliqué que les autorités s'appuient sur des photographies post-mortem, sur des analyses ADN lorsque cela est possible, ainsi que sur les capacités de l'institut médico-légal et des services de police scientifique. Toutefois, le recours à l'ADN demeure limité en raison de son coût élevé et des difficultés liées à la coopération transfrontalière avec les pays d'origine. En l'absence d'identification formelle, les dépouilles font l'objet d'un enregistrement et de l'attribution d'un numéro de référence, avant d'être inhumées dans la zone où elles ont été retrouvées, en concertation avec les autorités compétentes.

Les efforts déployés par Djibouti pour renforcer la coordination nationale comprennent également l'élaboration de **procédures opérationnelles standard**, de **documents d'orientation institutionnels** et de **mécanismes de coordination** associant les ministères concernés, les services de sécurité, les autorités sanitaires et les partenaires internationaux.

Parmi les **principaux défis** identifiés figurent la difficulté à identifier les personnes migrantes dépourvues de documents d'identité, le partage limité d'informations avec certains pays d'origine, l'insuffisance des éléments de preuve pour poursuivre les trafiquants, ainsi que les contraintes techniques et financières liées à la collecte et à l'utilisation des données biométriques.

Enfin, le colonel Farah a insisté sur la nécessité de **renforcer les capacités techniques et scientifiques** des institutions concernées, notamment par la création d'une **base de données dédiée aux personnes migrantes disparues et décédées**, comprenant des informations biométriques. Il a également souligné l'importance de renforcer la **coopération régionale et internationale** afin de faciliter le partage d'informations, d'améliorer l'identification des victimes et d'apporter des réponses et un soutien aux familles des personnes migrantes disparues.

Renforcer les méthodes médico-légales et le partage d'informations pour l'identification des personnes migrantes disparues

Anjli Parrin, directrice de la Clinique des droits de l'homme de l'université de Chicago et conseillère juridique de [l'Équipe argentine d'anthropologie médico-légale](#) (EAAF), a présenté les enseignements tirés de plus de 15 ans de travail consacré à l'identification des personnes migrantes disparues grâce à des mécanismes de coopération médico-légale et transfrontalière.

Elle a mis en avant les nombreux défis liés à l'identification des personnes migrantes disparues, notamment l'implication de multiples acteurs, l'absence de mécanismes de recherche efficaces dans de nombreux pays, la fragmentation et le manque de systématisation des données, les difficultés de partage de l'information, ainsi que la diversité des normes et procédures nationales en matière d'identification. Bien que des quantités importantes d'informations soient collectées tant par des acteurs étatiques que non étatiques, ces informations restent souvent dispersées et ne peuvent pas être facilement comparées, recoupées ou utilisées à des fins d'identification.

Sur la base de l'expérience de l'EEAF, Mme Parrin a souligné l'importance d'adopter un **modèle d'enquête intégré** qui rassemble toutes les sources d'information disponibles, notamment les signalements de personnes disparues, les données médico-légales, les enquêtes policières, la récupération et la gestion des dépouilles humaines, ainsi que les efforts de recherche des familles. Elle a insisté sur le fait que les bases de données devaient s'appuyer sur des procédures efficaces, des structures de coordination et des systèmes de gestion de l'information.

Elle a également souligné que, pour que les efforts d'identification soient couronnés de succès, il fallait non seulement une expertise technique, mais aussi une **coordination institutionnelle solide, un engagement politique et des mécanismes de partage d'informations fondés sur la confiance** entre les nombreux acteurs concernés, notamment les services de police scientifique, les ministères des Affaires étrangères, les autorités chargées de l'application de la loi, les organisations humanitaires, les organisations de la société civile, les ambassades et les associations de familles.

Mme Parrin a présenté l'expérience du **mécanisme régional** mis en place au Mexique, en Amérique centrale et aux États-Unis afin de soutenir les familles des personnes migrantes disparues, de renforcer le partage d'informations transfrontalier et d'améliorer les efforts d'identification médico-légale. Grâce à une série d'accords interinstitutionnels, ce mécanisme rassemble des institutions publiques, des autorités médico-légales et des acteurs de la société civile afin de faciliter l'échange d'informations et d'améliorer l'identification des personnes migrantes disparues. Depuis sa création, il a contribué à l'**identification de plus de 473 personnes migrantes disparues**, a alimenté une base de données contenant des informations sur 2 529 personnes migrantes disparues et a recueilli plus de 6 400 profils génétiques auprès d'environ 2 400 familles.

Elle a également mis en avant les initiatives en cours dans la **région du Processus de Rabat**. Parmi celles-ci figurent la collaboration avec les groupes de travail nationaux en **Gambie**, les collectivités locales et les organisations de la société civile au **Maroc**, les bureaux d'accueil et les réseaux médico-légaux au **Sénégal**, les institutions médico-légales et la Croix-Rouge en **Espagne**, ainsi que les autorités médico-légales en **Tunisie**, qui œuvrent au renforcement des systèmes d'identification et à l'amélioration de la coordination.

En conclusion, Mme Parrin a souligné que l'identification des personnes migrantes disparues ne constituait pas uniquement un défi technique, mais également un **défi institutionnel et de gouvernance** nécessitant la mise en place de systèmes durables de gestion de l'information, de coordination et de coopération. Elle a mis en avant le **rôle central des Points Focaux Nationaux** pour faciliter le partage d'informations, mettre en relation les acteurs concernés et soutenir le développement de mécanismes nationaux et transnationaux capables d'améliorer l'identification des personnes migrantes disparues et d'apporter des réponses à leurs familles.

Institution indépendante pour les personnes disparues en République arabe syrienne

[Ugo Cedrangolo](#), responsable principal des droits de l'homme, a présenté le mandat et les premières expériences de l'[Institution indépendante chargée des personnes disparues en République arabe syrienne](#) (IIMP), créée par l'Assemblée générale des Nations unies en juin 2023 afin de faire face à la crise des personnes disparues en Syrie.

Il a expliqué que l'IIMP dispose d'un **mandat humanitaire et de recherche de la vérité**, visant à établir le sort et le lieu où se trouvent les personnes disparues, à déterminer les circonstances de leur disparition et à soutenir les familles concernées. L'Institution a été créée à la suite de plusieurs années de plaidoyer mené par les familles syriennes de personnes disparues et opère désormais aux côtés de la **Commission nationale syrienne pour les personnes disparues (NCMP)**, récemment mise en place, offrant ainsi une opportunité unique de coopération entre les acteurs nationaux et internationaux.

M. Cedrangolo a souligné que l'ampleur de la crise des personnes disparues en Syrie est sans précédent, les autorités syriennes estimant que **jusqu'à 300 000 personnes pourraient être portées disparues**. Le mandat de l'Institution couvre également les Syriens qui ont disparu alors qu'ils fuyaient le conflit, y compris les personnes migrantes portées disparues le long des routes migratoires. À ce jour, l'IIMP a recensé **plus de 420 cas de personnes migrantes syriennes portées disparues dans plus de 30 pays**, couvrant à la fois les voies maritimes et terrestres. L'institution mène actuellement des enquêtes sur plusieurs incidents spécifiques dans différents pays et a établi des partenariats avec les autorités, les organisations de la société civile, les associations de familles, les autorités chargées de l'application de la loi et les acteurs judiciaires.

S'appuyant sur l'expérience de l'IIMP, M. Cedrangolo a souligné l'importance de communiquer clairement le **caractère humanitaire des opérations de recherche**, ce qui a souvent facilité une coopération constructive avec les autorités nationales. Il a également insisté sur le rôle central des **familles et des associations de familles**, non seulement en tant que bénéficiaires d'un soutien, mais aussi en tant que contributeurs actifs aux processus de recherche, aux efforts de documentation et à la définition des priorités.

Faisant écho aux observations formulées par d'autres intervenants, M. Cedrangolo a souligné qu'aucune institution ni aucun pays ne peut, à lui seul, traiter efficacement les cas de personnes migrantes portées disparues. La collaboration avec un large éventail d'acteurs, notamment les équipes de secours, les experts médico-légaux, les journalistes, les universitaires, les organisations de la société civile et les organismes internationaux, est essentielle pour faire avancer les efforts de recherche.

De même, M. Cedrangolo a mis en évidence des **défis persistants**, notamment la fragmentation de l'information entre plusieurs pays et institutions, l'absence de mécanismes systématiques de partage de l'information, des pratiques de collecte de données incohérentes, une volonté politique limitée dans certains contextes et des obstacles à la coopération transfrontalière. Il a également mis en avant les **défis liés à la médecine légale**, tels que l'absence, dans certains pays, de prélèvements d'ADN systématiques, l'insuffisance des normes relatives à la gestion et à l'inhumation des corps non identifiés, ainsi que l'absence de procédures harmonisées pour le processus d'identification, en particulier dans les affaires transnationales.

Réponses nationales et défis en matière de coopération

L'incident de Jinack, une réponse nationale en Gambie

Ndumbeh Saho, Directrice de la diaspora et des migrations auprès du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Gambiens à l'étranger, a présenté une étude de cas concrète portant sur l'intervention menée à la suite du naufrage d'un bateau de personnes migrantes près de l'île de Jinack, le 31 décembre 2025. L'embarcation, qui transportait plus de 200 personnes migrantes, dont des femmes et des enfants, et qui faisait route vers les îles Canaries, a été retrouvée avec plus de 120 survivants parmi lesquels figuraient des personnes de plusieurs nationalités.

Cet incident a déclenché les **mécanismes d'intervention d'urgence de la Gambie** et a mis en évidence l'importance de la coordination à trois niveaux : la **coordination nationale, la coopération transfrontalière avec le Sénégal et la coopération internationale** avec les pays d'origine et d'autres partenaires. L'intervention a mobilisé un large éventail d'acteurs, notamment la marine gambienne, les services de sécurité, les autorités sanitaires, la Croix-Rouge, les communautés locales et les pêcheurs, dont la connaissance des eaux locales s'est avérée essentielle lors des opérations de sauvetage.

À l'issue de la phase de sauvetage, les autorités ont fourni aux survivants des soins médicaux, des services d'accueil, un soutien psychosocial et une aide à la recherche de leur famille. Cet incident a également permis de tester concrètement les mécanismes de coordination de la Gambie et a confirmé l'importance d'impliquer un éventail plus large d'acteurs, notamment l'**Agence nationale de gestion des catastrophes** et les services d'incendie et de secours, dans les interventions liées aux cas de personnes migrantes portées disparues.

Mme Saho a souligné les défis liés au **caractère transfrontalier** de l'incident. Le naufrage s'étant produit à proximité de la frontière sénégalaise, des corps et des survivants ont été retrouvés des deux côtés de la frontière, ce qui a nécessité une coopération étroite entre les autorités gambiennes et sénégalaises. Cette affaire a également mis en évidence la complexité croissante des flux migratoires mixtes, plusieurs victimes et survivants étant ressortissants de pays autres que la Gambie et le Sénégal.

Si la réponse a fait preuve d'un haut niveau de solidarité et de coopération, cet incident a mis en évidence la nécessité de renforcer les capacités nationales en matière d'identification et de gestion des dépouilles non identifiées, d'harmoniser les procédures, de renforcer les capacités médico-légales et d'améliorer le partage d'informations ainsi que la coordination interinstitutionnelle. La présentation a également souligné la nécessité d'une plus grande sensibilisation des communautés, car certains corps récupérés par les communautés locales ont été enterrés avant que des procédures d'identification appropriées puissent être menées.

S'appuyant sur les enseignements tirés, Mme Saho a souligné l'importance de renforcer les mécanismes nationaux de coordination, d'améliorer les capacités en matière de médecine légale et d'identification, de renforcer la préparation aux opérations de recherche et de sauvetage, d'élaborer des procédures opérationnelles standardisées et de mettre en place des cadres de coopération transfrontalière et régionale plus solides. Elle a également insisté sur la nécessité d'adopter des approches centrées sur les familles et de mettre en place des mécanismes de partage d'informations plus efficaces afin de faciliter l'identification des personnes disparues et d'apporter des réponses à leurs proches.

En conclusion, elle a souligné que cet incident illustre concrètement à quel point les cas de personnes migrantes disparues nécessitent des réponses coordonnées impliquant plusieurs secteurs et plusieurs pays, et a mis en avant l'importance du Réseau pour faciliter la coopération, l'échange d'informations et les actions conjointes dans ce type de situations.

Soutien aux mécanismes nationaux dans la région du Processus de Rabat - CICR

Annika Toerne, représentante chargée de la protection au sein de la délégation régionale du CICR à Dakar a présenté le soutien apporté par le CICR aux mécanismes nationaux chargés de traiter les cas de personnes migrantes disparues en Afrique de l'Ouest, ainsi que les enseignements tirés des processus d'identification transnationaux en cours.

Elle a expliqué que la délégation régionale du CICR à Dakar apporte un soutien technique aux mécanismes nationaux de coordination dans plusieurs pays de la région du Processus de Rabat, notamment en **Mauritanie**, au **Sénégal** et en **Gambie**. Ce soutien comprend notamment l'appui aux groupes de travail nationaux sur les personnes disparues, des programmes d'assistance juridique destinés aux familles de personnes disparues, des initiatives de gestion des données, des formations en médecine légale, ainsi que des efforts visant à renforcer la coopération entre les acteurs concernés.

Mme Toerne a mis en avant trois **processus d'identification transnationaux** actuellement en cours. Le premier concerne la coopération entre le **Brésil** et la **Mauritanie**, suite à la découverte d'un bateau au Brésil en provenance de Mauritanie transportant les dépouilles de neuf personnes migrantes décédées. Ce processus implique une collaboration entre les autorités brésiliennes et les autorités et institutions mauritaniennes, le CICR et le Mouvement de la Croix-Rouge afin de prélever des échantillons d'ADN auprès des proches et de soutenir les efforts d'identification.

Elle a également présenté deux cas impliquant une coopération entre **l'Espagne et la Gambie**, d'une part, et entre **l'Espagne et le Sénégal**, d'autre part, dans lesquels les demandes de recherche de proches ont nécessité une coopération médico-légale transfrontalière, le prélèvement d'échantillons d'ADN et une coordination entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, les autorités médico-légales et les institutions nationales. Ces cas ont mis en évidence l'importance cruciale du rôle que peuvent jouer les points focaux nationaux dans la facilitation de la communication entre les différents acteurs concernés, aux niveaux national et international.

S'appuyant sur ces expériences, Mme Toerne a identifié plusieurs défis récurrents, notamment une **coordination institutionnelle limitée**, des échanges insuffisants entre les autorités concernées, des difficultés à mettre en place des canaux efficaces de coopération médico-légale transnationale, ainsi que des obstacles liés à l'échange sécurisé de données et d'échantillons biologiques. Elle a également souligné que les mécanismes nationaux récemment établis requièrent souvent un renforcement des capacités et une assistance technique supplémentaires pour faire face à la complexité des processus d'identification, tandis que les structures diplomatiques et consulaires ne sont pas toujours équipées pour accompagner de tels cas.

Afin de renforcer les mesures de lutte contre ce phénomène, Mme Toerne a insisté sur la nécessité d'**établir et de maintenir des liens opérationnels** entre les Points Focaux Nationaux, les institutions médico-légales, les procureurs, les autorités judiciaires, les acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que d'autres

acteurs concernés dans les pays d'origine, de transit et de destination. Elle a en outre souligné l'importance de **clarifier à l'avance les procédures d'échange d'informations et de preuves médico-légales**, et de veiller à ce que les mécanismes nationaux puissent coordonner et faciliter efficacement les efforts d'identification transnationaux.

En conclusion, elle a insisté sur le fait que les points focaux nationaux peuvent jouer un rôle essentiel de facilitateur au sein d'environnements institutionnels complexes, en mettant en relation les différents acteurs concernés et en contribuant à la résolution des cas transnationaux de migrants disparus.

5) Mettre les familles au premier plan : collaborer avec la société civile et les associations des familles

Modérée par [Sarah Klingeberg](#), conseillère régionale pour les déplacements et la protection au sein du mouvement pour l'Europe et l'Asie centrale au CICR, la discussion a souligné l'importance de nouer des partenariats solides entre les familles, les organisations de la société civile, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les pouvoirs publics, tout en renforçant le rôle des Points Focaux Nationaux en tant que facilitateurs du dialogue, de la confiance, de la coordination et des interventions centrées sur la famille dans les cas de personnes migrantes disparues.

S'appuyant sur son expérience personnelle à la suite de la disparition de son frère en Méditerranée en 2011, [Latifa Oualhazi](#), présidente du Collectif des familles de migrants disparus en Tunisie, a décrit l'incertitude prolongée à laquelle sont confrontées les familles qui ignorent le sort ou le lieu où se trouve un proche disparu. Elle a souligné que les familles sont souvent dans l'incapacité de faire leur deuil ou de se reconstruire en l'absence de réponses, et a insisté sur le fait qu'elles ne recherchent pas la compassion, mais **la vérité, la justice et le droit de savoir**. Forte de son engagement auprès de familles dans plusieurs pays, notamment au Sénégal, au Niger, au Cameroun et au Bénin, elle a relevé que ces dernières sont confrontées à des difficultés similaires, indépendamment de leur nationalité.

[Tareke Brhane](#), président de l'organisation « [Comitato 3 Ottobre](#) », est revenu sur les enseignements tirés depuis le naufrage de Lampedusa en 2013, soulignant que le devoir de mémoire, à lui seul, ne suffit pas et doit s'accompagner d'actions concrètes. Il a identifié comme principaux obstacles la **fragmentation des responsabilités entre les pays et les institutions**, l'accès limité des familles à l'information, ainsi que les lacunes dans les mécanismes de partage des données et les procédures d'identification. Il a également souligné la contribution essentielle des organisations de la société civile, qui ont permis l'identification de nombreuses personnes migrantes décédées grâce à leur coopération avec des universités, des experts médico-légaux et les autorités publiques.

Du point de vue de la société civile, [Filippo Furri](#), chercheur à [l'Institut Convergences Migration](#), a souligné l'importance de développer des réseaux tant nationaux que transnationaux pour soutenir les familles et faciliter l'accès à l'information. Il a présenté les efforts entrepris par les organisations de la société civile et les associations de familles pour recenser les acteurs concernés⁶ travaillant sur la question des personnes migrantes disparues et pour établir des liens entre les pays. Ces réseaux permettent aux organisations qui soutiennent les familles dans un pays de collaborer avec leurs homologues ailleurs et de faciliter la communication avec les autorités compétentes. Il a souligné que la société civile peut jouer un rôle important dans la collecte d'informations, le soutien aux familles et en complément du travail des autorités publiques.

Plusieurs intervenants ont souligné que la **confiance** est un élément essentiel pour apporter des réponses efficaces aux cas de personnes migrantes disparues. Mme Oualhazi a mis en avant l'importance de systèmes transparents et centrés sur les familles, qui fournissent des informations régulières, désignent des interlocuteurs clairs et garantissent un traitement respectueux. M. Furri a noté que la confiance doit s'établir tant entre les familles et les autorités qu'entre les autorités et les organisations de la société civile. Il a souligné que les associations de familles et les réseaux communautaires disposent souvent d'informations précieuses

⁶ Cette initiative de cartographie rassemble 50 acteurs de la société civile de toute la région méditerranéenne et est accessible sur le [site web d'EuroMed Rights](#).

pouvant contribuer aux efforts de recherche et d'identification et qu'ils devraient donc être reconnus comme des partenaires importants.

Selon les intervenants, les Points Focaux Nationaux peuvent jouer le rôle d'interlocuteurs clés, capables de mettre en relation les différents acteurs, de favoriser l'échange d'informations et de contribuer à surmonter la fragmentation institutionnelle.

[Sofiya Kovalchuk](#), responsable du programme « Rétablissement des liens familiaux » à la Croix-Rouge italienne, a présenté le **projet TRUST**⁷ et a souligné que la coopération avec les Points Focaux Nationaux n'était pas simplement complémentaire, mais essentielle pour réaliser des progrès durables dans les dossiers de personnes migrantes disparues. Elle a décrit les Points Focaux Nationaux comme la **colonne vertébrale institutionnelle des efforts déployés** par le projet pour améliorer la coopération, le partage d'informations et le soutien aux familles. Le projet vise à renforcer la collaboration entre les autorités, les acteurs humanitaires, les chercheurs et les organisations de la société civile, tout en promouvant des solutions concrètes pour relever les défis auxquels sont confrontées les familles à la recherche de proches disparus. [Abdoul-Kader Kouanda](#), responsable du programme Migration à la Croix-Rouge burkinabé et impliqué dans le **projet PROMISE**⁸, a partagé les enseignements tirés d'une approche centrée sur les routes, combinant aide humanitaire, activités de prévention, sensibilisation à la migration sûre, rétablissement des liens familiaux et orientation vers des services de recherche de proches. Le projet a également démontré l'intérêt d'une coordination étroite entre les acteurs humanitaires et les autorités publiques.

Les intervenants ont mis en avant plusieurs recommandations, notamment le renforcement des plateformes nationales de coordination, la mise en place de mécanismes clairs d'orientation pour les cas de personnes migrantes disparues, le renforcement de la coopération avec les associations de familles et les organisations de la société civile, ainsi que la promotion de cadres régionaux pour le partage d'informations.

Conclusions clés tirées de la discussion

- Les participants ont systématiquement souligné que les **familles doivent être reconnues comme des partenaires à part entière, et non seulement comme des bénéficiaires de l'assistance**. Elles sont souvent les premières à se mobiliser dans la recherche de leurs proches disparus, en mettant à contribution leurs informations, leurs réseaux et leurs ressources. Leurs connaissances, leur expérience et leur participation active sont essentielles aux processus de recherche, d'identification et d'établissement des responsabilités. Les points focaux nationaux sont encouragés à soutenir et à faciliter la structuration des associations de familles afin de renforcer leur engagement auprès des autorités publiques et des autres acteurs concernés.
- L'importance de la **confiance** a constitué un thème central tout au long de la discussion. Les participants ont souligné que la confiance entre les familles et les autorités est une condition préalable à une coopération efficace, au partage d'informations et au signalement des disparitions. Les Points Focaux Nationaux jouent un rôle clé dans le renforcement de cette confiance en facilitant la communication, en veillant à ce que les familles aient accès à l'information et en promouvant des approches transparentes et centrées sur l'humain.
- Les discussions ont également mis en lumière la nécessité pour les points focaux nationaux d'assumer un rôle actif de coordination au niveau national. Les participants ont insisté sur l'importance de réaliser une **cartographie des parties prenantes** afin d'identifier l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des cas de personnes migrantes disparues, notamment les institutions publiques, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les

⁷ Grâce à un financement du Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (AMIF), le projet « Transnational Response for the Unaccounted through Search and Tracing » (TRUST) est mis en œuvre par les Sociétés de la Croix-Rouge italienne, française, portugaise et suédoise, avec le soutien technique du CICR. Piloté de 2026 à 2028, il vise à renforcer la capacité des acteurs institutionnels et de la société civile à identifier, localiser et prendre en charge les cas de personnes migrantes disparues grâce à des formations ciblées, des outils et le partage des connaissances.

⁸ Le projet [PROMISE](#) vise à contribuer à l'amélioration de la réponse aux besoins à long terme en matière de protection et d'assistance des personnes en déplacement, ainsi qu'à renforcer les mesures d'intégration socio-économique adaptées aux besoins locaux des communautés d'accueil vulnérables au Burkina Faso et au Niger. Financé par l'Union européenne par le biais du mécanisme de subventions MMD de l'ICMPD, il est mis en œuvre par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge d'Espagne, du Burkina Faso et du Niger.

organisations de la société civile, les associations de familles et les acteurs communautaires. Une meilleure connaissance des acteurs existants et de leurs rôles respectifs est essentielle pour renforcer les mécanismes d'orientation, améliorer la coordination et garantir des réponses rapides et adaptées aux familles.

Plusieurs **initiatives et propositions concrètes** ont été mises en avant, notamment :

- Renforcer la collaboration entre les Points Focaux Nationaux et le **projet TRUST**, en favorisant les échanges et le dialogue conjoints dans le cadre du Processus de Rabat ;
- Favoriser une coopération plus étroite entre les Points Focaux Nationaux et les **réseaux existants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**, notamment au niveau régional, y compris au Sahel ;
- Favoriser les échanges entre les Points Focaux Nationaux des pays d'origine, de transit et de destination afin d'améliorer le partage d'informations et le suivi des dossiers ;
- Sensibiliser aux **ressources existantes**, notamment aux outils d'apprentissage en ligne consacrés à l'implication et au soutien des familles ;
- Encourager les initiatives de sensibilisation qui rassemblent les familles, la société civile et les pouvoirs publics afin de renforcer la compréhension et la confiance mutuelles.

Les participants ont également souligné l'importance d'associer les autorités chargées de l'application de la loi aux efforts de recherche et d'identification, tout en reconnaissant que certaines familles, en particulier celles se trouvant dans une situation migratoire irrégulière, peuvent hésiter à signaler une disparition. À cet égard, ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place des approches et des garanties permettant aux familles de déclarer la disparition d'un proche et de rechercher des informations sans craindre que leur statut migratoire n'entraîne des conséquences négatives à leur rencontre.

Formation en ligne sur l'accompagnement des familles de personnes migrantes disparues

- La **Croix-Rouge suisse**, s'appuyant sur un module d'apprentissage en ligne existant initialement développé par la **Croix-Rouge française** et le **Centre de référence de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) pour le soutien psychosocial**, a élaboré une formation en ligne gratuite destinée aux professionnels et aux bénévoles accompagnant les familles de personnes disparues.
- Cette formation, d'une durée d'environ 2 à 4 heures, présente le concept de « deuil ambigu » et fournit des conseils pratiques sur la manière d'accompagner et de soutenir efficacement les familles confrontées à l'incertitude liée à la disparition d'un proche.
- La formation est actuellement disponible en **anglais, en français, en allemand et en italien**. L'acquisition d'une licence propre permet de créer des versions supplémentaires dans d'autres langues grâce à la fonctionnalité de traduction intégrée à l'outil.
- Le cours est accessible via : https://moodle.redcross.ch/ambiguous_loss/
- Pour de plus amples informations, veuillez contacter : tracing@redcross.ch

Facilitée par les coprésidences, la **Suisse et la Gambie**, la dernière session a permis aux participants de faire le point sur les discussions menées et de formuler des recommandations sur la manière de renforcer et de rendre le Réseau plus opérationnel.

De manière générale, les participants ont exprimé la vision d'un **Réseau doté de mécanismes de gouvernance clairs**, soutenu par des outils de communication pratiques, des échanges réguliers, un engagement opérationnel renforcé et davantage d'opportunités de renforcement des capacités. [Les contributions détaillées figurent en annexe](#) (voir page 20).

6) Principaux enseignements et conclusions

Les participants ont salué les progrès réalisés en matière de dialogue régional et de coopération sur la question des personnes migrantes disparues, et ont réaffirmé leur volonté de **traduire les échanges en actions opérationnelles concrètes**. La réunion a mis en évidence la valeur ajoutée du Réseau en tant que plateforme **d'échange d'informations**, de **renforcement de la confiance** et de **coopération pratique** entre les États et les partenaires concernés.

Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité d'adopter une **approche centrée sur la famille**, reconnaissant celles-ci comme titulaires de droits, partenaires essentiels des processus de recherche et d'identification, et acteurs incontournables dans les réponses politiques et opérationnelles.

Les participants ont également reconnu une volonté commune d'améliorer les **processus d'identification**, les **systèmes de gestion de l'information** et les **services de soutien aux familles**, tout en soulignant les défis persistants liés à la coordination, au partage des données et à la gestion des cas.

Les principales priorités identifiées pour les actions futures comprennent :

- Le renforcement des capacités nationales en matière médico-légale et d'identification, notamment dans les domaines de l'analyse ADN ainsi que de la collecte et de la gestion des données ante-mortem et post-mortem ;
- Le renforcement de la coopération transfrontalière et des réseaux régionaux afin de soutenir les efforts de recherche et d'identification ;
- Le développement de systèmes de gestion des données et de partage d'informations harmonisés, normalisés et interopérables ;
- L'amélioration de la coordination entre les institutions nationales, ainsi qu'entre les pays d'origine, de transit et de destination ;
- L'augmentation des ressources techniques, financières et humaines consacrées aux cas de personnes migrantes disparues ;
- Le renforcement des mécanismes de soutien aux familles, notamment à travers les dispositifs de signalement, l'assistance psychosociale et la coopération avec les organisations de la société civile, les associations de familles et les organisations de la diaspora ;
- La levée des obstacles juridiques et politiques au partage d'informations, tout en garantissant des mesures adéquates de protection des données ;
- Le renforcement du rôle des points focaux nationaux afin de faciliter une coopération durable et le suivi opérationnel des actions engagées ;
- L'élaboration de procédures et de mécanismes pratiques visant à améliorer la résolution des cas, l'identification des personnes disparues et l'accompagnement des familles.

Participation et mobilisation

Participation

- La réunion a rassemblé **plus de 50 participants issus de 20 pays partenaires européens et africains**, ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales, d'organisations de la société civile et des proches de personnes migrantes portées disparues.
- Les personnes ayant répondu au formulaire de retour d'expérience en ligne ont exprimé un niveau de satisfaction globalement élevé. Des aspects tels que l'accent mis sur la thématique des personnes migrantes disparues et la qualité des présentations ont été particulièrement salués, plus de 98 % des répondants se déclarant « très satisfaits » ou « plutôt satisfaits ». Le format de la réunion, alliant des présentations des principaux acteurs concernés, des débats en plénière, des

échanges en petits groupes et des sondages interactifs, a été largement apprécié par les participants.

- Dans l'ensemble, les participants ont souligné la nécessité de **renforcer la coordination et la collaboration** au sein du réseau grâce à un leadership plus affirmé, à un suivi régulier, à l'amélioration des canaux de communication et à des échanges plus concrets. Ils ont également insisté sur l'importance d'**élargir la participation** en associant davantage de pays, d'acteurs opérationnels tels que la police des frontières, les services de gendarmerie et les unités spécialisées, ainsi que les familles des personnes migrantes disparues, aux activités du réseau.

Annexe – Conclusions tirées des sessions interactives

Les conclusions présentées ci-dessous s'appuient sur les contributions des participants lors des sessions interactives sur Mentimeter. Les réponses ont été regroupées et classées par thème pour plus de clarté, tout en préservant le fond des interventions des participants.

Exercice 1

Quels sont les **principaux défis opérationnels** liés aux disparitions de personnes migrantes ?

- **Gestion de l'information, collecte et identification des données**
 - Difficultés liées à la collecte, à l'accès, au partage et au recoupement des données entre les institutions et les pays.
 - Systèmes d'information et bases de données fragmentés, incomplets ou incompatibles.
 - Absence de bases de données centralisées et interopérables.
 - Difficultés liées à la collecte et au recoupement des données ante mortem et post mortem.
 - Difficultés liées à l'identification des personnes migrantes disparues, en particulier dans les zones désertiques et en mer.
- **Coordination et coopération transfrontalière**
 - Manque de coordination entre les autorités publiques, les ONG, les organisations de la société civile, les réseaux consulaires et les organisations internationales.
 - Échange d'informations et coopération opérationnelle limités entre les pays d'origine, de transit et de destination.
 - Les difficultés liées à l'identification des acteurs concernés, à la clarification des responsabilités et à la mise en place d'une communication efficace.
 - Nécessité de mettre en place des mécanismes de coopération régionaux, transnationaux et transfrontaliers plus solides.
- **Gouvernance, engagement politique et cadres institutionnels**
 - Manque de volonté politique et de priorisation de la question.
 - Absence de politiques publiques nationales, de cadres juridiques, de procédures opérationnelles standardisées et de structures de coordination dédiées.
 - Mise en œuvre limitée des missions des Points Focaux Nationaux.
 - Les défis liés aux discours sur les migrations et aux priorités politiques divergentes d'un pays à l'autre.
- **Ressources et capacités opérationnelles**
 - Ressources financières et moyens limités pour les enquêtes, les activités d'identification, la coordination et l'accompagnement des familles.
 - Capacités techniques, institutionnelles et humaines limitées au niveau national.

	- Nécessité de renforcer les capacités opérationnelles et de passer des discussions à des actions concrètes, axées sur les résultats. • Approches centrées sur la famille et protection - Difficultés à maintenir la confiance et la communication avec les familles. - Nécessité de fournir en temps utile des informations, des mises à jour et des réponses aux proches des personnes migrantes disparues. - Difficultés à accompagner les familles tout au long des processus de recherche, d'identification et de résolution des dossiers. - Importance de renforcer les interventions axées sur la protection et les interventions humanitaires. • Prévention, recherche et action collective - Nécessité d'une meilleure sensibilisation aux risques liés à la migration et de campagnes de prévention plus efficaces. - Défis liés à la recherche, au sauvetage, à la surveillance et à l'identification dans les zones maritimes et isolées. - Importance d'une action régionale coordonnée, d'un partage des responsabilités et de réponses collectives entre les pays partenaires du Processus de Rabat. - Nécessité d'améliorer le traitement des dossiers et de réduire l'incertitude des familles.
Avez-vous déjà <i>activé le Réseau</i> ? <i>Si oui, dans quelles circonstances ?</i>	• Sur la base des 31 réponses recueillies, 38,7 % des participants ont indiqué avoir déjà utilisé le Réseau ou y avoir participé, tandis que 61,3 % ont déclaré ne pas encore l'avoir utilisé ou y participer pour la première fois. Plusieurs répondants ont précisé que leur participation s'était principalement limitée aux réunions du Réseau plutôt qu'à des échanges opérationnels liés à des dossiers concrets. • Les participants ont indiqué utiliser le Réseau principalement pour : - Partage d'informations et coopération entre les Points focaux nationaux et les organisations partenaires. - Échange d'expériences et de bonnes pratiques afin de combler les lacunes en matière de capacités et de renforcer les interventions. - Soutien dans le cadre de dossiers spécifiques, notamment la localisation de personnes migrantes disparues, la réponse aux demandes des familles et l'accompagnement des procédures d'identification. - Implication au sein du Réseau et familiarisation avec celui-ci, notamment par l'établissement de contacts et l'exploration d'opportunités de collaboration. Dans l'ensemble, les participants ont principalement utilisé le Réseau comme plateforme d'échange d'informations, d'apprentissage entre pairs, de coordination et de soutien dans le cadre de la prise en charge des cas de personnes migrantes disparues.

Quelle est votre **vision pour le Réseau** ?

Les participants ont exprimé une vision commune d'un réseau **plus opérationnel, mieux coordonné et plus efficace**, capable d'obtenir des résultats concrets pour les personnes migrantes disparues et leurs familles. Les éléments clés de cette vision sont les suivants :

- **Renforcer le partage d'informations et la coopération** entre les États membres, les institutions, les organisations de la société civile, Interpol et les autres acteurs concernés aux niveaux nationaux, régional et international.
- **Consolider la dimension opérationnelle du Réseau** grâce à des outils pratiques, des mécanismes d'orientation, la mise en place de protocoles communs, une communication régulière et une coopération transfrontalière renforcée pour traiter des cas concrets.
- **Améliorer la gouvernance et la durabilité du Réseau** grâce à une définition claire des rôles et des responsabilités, à une communication régulière, à des groupes de travail thématiques, à des mécanismes de compte rendu et à un soutien institutionnel prévisible.
- **Promouvoir des approches centrées sur la famille**, en garantissant une participation significative des familles, de meilleurs services d'accompagnement et des réponses plus rapides aux familles à la recherche d'informations sur leurs proches disparus.
- **Renforcer les capacités et le partage des connaissances** par le biais de formations, de l'apprentissage entre pairs, de l'échange d'expériences, de l'élaboration de documents d'orientation et de la diffusion de bonnes pratiques liées aux cas de personnes migrantes disparues.
- **Soutenir les efforts de sensibilisation et de communication** en facilitant l'échange d'informations, d'expériences et de supports de communication entre les membres du Réseau.
- **Soutenir des réponses nationales et transfrontalières** plus efficaces en favorisant la coopération, en encourageant le dialogue entre les acteurs concernés et en promouvant l'échange d'expériences sur les cadres juridiques, institutionnels et opérationnels.
- **Contribuer à une meilleure coordination des réponses apportées aux cas de personnes migrantes disparues** en facilitant la coopération, l'échange d'informations, les efforts d'identification et le soutien aux familles, dans le cadre du mandat et des capacités du Réseau.

Exercice 2

*Comment puis-je tirer parti de cette réunion pour mettre en œuvre des **actions concrètes** dans le cadre de mes fonctions ?*

Les participants ont identifié plusieurs moyens de traduire les enseignements tirés de cette réunion en actions concrètes, dans le cadre de leurs fonctions et au sein de leurs institutions respectives.

Renforcer la coopération et les réseaux

- Tirer parti des contacts noués lors de la réunion et maintenir les échanges avec les autres Points Focaux Nationaux et les acteurs concernés.
- Renforcer la collaboration entre les autorités nationales, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et les familles des personnes migrantes disparues.
- Mettre en place ou renforcer les mécanismes nationaux de coordination, les groupes de travail et les plateformes de dialogue multipartites.

Mettre les connaissances en pratique

- Mettre en œuvre, dans leur contexte national, les enseignements tirés, les recommandations et les bonnes pratiques partagées lors de la réunion.
- Utiliser les connaissances acquises pour mieux cerner les lacunes et les défis et éclairer la prise de décision.
- Partager les principaux enseignements au sein de leurs institutions et avec les acteurs nationaux concernés.

Transformer les recommandations en initiatives concrètes

- Traduire les discussions et les recommandations en mesures concrètes, en politiques publiques et en plans d'action.
- Promouvoir des mesures visant à améliorer les efforts d'identification, le partage d'informations, la protection et le soutien apportés aux personnes migrantes disparues et à leurs familles.
- Mobiliser le soutien et les ressources nécessaires pour faire avancer la mise en œuvre.

Sensibiliser le public et promouvoir cette cause à l'échelle nationale

- Sensibiliser les autorités compétentes et les autres acteurs concernés à la question des personnes migrantes disparues.
- Accroître la visibilité de cette question au sein des institutions nationales et dans les débats politiques.
- Encourager une prise en compte accrue des considérations humanitaires et de protection dans les réponses apportées aux cas de personnes migrantes disparues.

Placer les familles au cœur de la réponse

- Défendre les besoins et les droits des familles des personnes migrantes disparues.
- Veiller à ce que le point de vue des familles et les considérations humanitaires soient pris en compte dans les politiques publiques et les procédures opérationnelles.
- Promouvoir des approches qui renforcent le soutien, la communication et l'accès à l'information pour les familles.

	Dans l'ensemble, les participants ont considéré cette réunion comme une occasion de renforcer les partenariats, de partager des connaissances et des bonnes pratiques, de sensibiliser le public et de traduire les discussions en actions concrètes visant à améliorer la coopération et les interventions face aux cas de personnes migrantes portées disparues.
<i>Qu'est-ce qui devrait déclencher l'activation du Réseau ?</i>	Les réponses des participants suggèrent que le Réseau devrait être mobilisé principalement lorsqu'un besoin opérationnel concret se fait sentir, notamment dans le cadre de cas de personnes migrantes disparues nécessitant une coordination et un échange d'informations. Parmi les principaux éléments déclencheurs mis en avant, on peut citer : - Les signalements de personnes migrantes portées disparues, en particulier lorsqu'il s'agit d'une disparition avérée, d'un risque avéré pour la protection de la personne concernée ou d'un danger pour sa vie ou sa sécurité. - Les cas nécessitant une coopération transfrontalière, en particulier lorsque des informations, une coordination ou une intervention sont requises entre plusieurs pays ou institutions. - Les demandes d'aide émanant de familles, notamment lorsque celles-ci recherchent des informations, une assistance ou des réponses concernant des proches disparus. - Les cas opérationnels concrets qui bénéficieraient d'une action coordonnée, d'un partage d'informations, d'efforts de recherche, de processus d'identification ou de mécanismes d'orientation. - Les situations nécessitant une collaboration renforcée entre les Points Focaux Nationaux, notamment l'échange d'informations, d'expertise, de procédures et de bonnes pratiques. - La nécessité d'une préparation et d'une réponse rapide, plusieurs participants soulignant que le Réseau devrait être suffisamment visible, accessible et impliqué pour réagir de manière proactive lorsque cela s'avère nécessaire. Certains participants se sont également interrogés sur la nécessité d'un mécanisme d'activation officiel, estimant que le réseau devrait rester accessible en permanence et permettre aux Points Focaux Nationaux de se contacter directement dès qu'une coopération ou un soutien s'avère nécessaire.
<i>Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre du Réseau ?</i>	Les participants ont souligné la nécessité de rendre le Réseau plus concret, plus accessible et davantage axé sur l'action grâce aux mesures suivantes : Mettre en place des mécanismes concrets de communication et d'échange - Veiller à ce qu'une liste actualisée des Points Focaux Nationaux soit mise à la disposition des membres du Réseau et des acteurs concernés afin de faciliter les échanges directs, le partage d'informations, les demandes de recherche de personnes et la coopération opérationnelle. - Faciliter le partage régulier d'informations par le biais de vidéoconférences régionales, d'échanges axés sur les itinéraires et de discussions sur des études de cas anonymisées.

	- Améliorer la visibilité et l'accessibilité des Points Focaux Nationaux auprès des acteurs concernés par les questions migratoires. Renforcer la structure et la gouvernance du Réseau - Veiller à ce que tous les pays participants désignent des Points Focaux Nationaux (que ce soit par le biais d'un point focal unique ou d'un dispositif de points focaux conjoints) et leur confèrent un mandat clair, approuvé au niveau institutionnel approprié. - Mettre en place des groupes sous-régionaux et des mécanismes de coopération par axe afin de faciliter une collaboration plus ciblée. - Mettre en place des mécanismes de rapport et de suivi afin de rendre compte des activités, des progrès et des défis du Réseau. Promouvoir des approches communes et la coopération opérationnelle - Élaborer et diffuser des procédures harmonisées, des modèles d'action et des bonnes pratiques documentées. - Encourager une plus grande implication des acteurs opérationnels et des professionnels directement concernés par les cas de personnes migrantes disparues. - Promouvoir des approches de gestion des dossiers et renforcer la coopération multilatérale entre les membres du Réseau. Renforcer les capacités et les connaissances - Organiser des activités de formation et des réunions thématiques, notamment sur des sujets spécifiques tels que l'identification médico-légale. - Encourager les Points Focaux Nationaux à recenser les acteurs nationaux, les procédures et les mécanismes existants afin d'identifier les lacunes et les possibilités de coopération. Favoriser l'inclusion et les partenariats - Renforcer la collaboration avec les institutions concernées, les organisations de la société civile et les autres réseaux liés aux migrations. - Promouvoir une approche multipartite et renforcer les partenariats au niveau national, régional et international.
--	---